

DECISION DU DIRECTEUR N°363/2021

Pétitionnaire : Thomas Lebard
Nature de la demande : prélèvement de diptères syrphidés
Localisation : île de Porquerolles
Dossier suivi par : Elodie Debize

Le directeur de l'établissement public du Parc national de Port-Cros,

VU

L'avis favorable du Conseil Scientifique n°13/2021 du 01 mars 2021.

CONSIDERANT

- L'intérêt scientifique de compléter les connaissances sur les diptères syrphidés.

DECIDE

Article 1

D'autoriser le prélèvement de diptères syrphidés en vue de leur identification dans le cadre d'un inventaire sur l'île de Porquerolles.

Article 2

La présente décision sera notifiée au pétitionnaire et publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public Parc national de Port-Cros (www.portcrosparcnational.fr).

A Hyères, le 02 mars 2021

Le directeur



Marc DUNCOMBE



La présente décision peut être contestée par recours gracieux formulé par envoi en recommandé auprès de Monsieur le directeur du Parc national de Port-Cros, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Elle peut également être contestée, dans le même délai, devant le Tribunal administratif de Toulon territorialement compétent